

COMMUNE DE NOTH

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013 A 20 H 30

L'an 2013, le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DISSOUBRAY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 avril 2013

Etaient présents : M DISSOUBRAY, Maire
Mme MAREST MM TRIMOULET-BARLOT-DEJOUHET-VITTE

Etaient absentes : Mmes KERMEL-LALANDE-PUYCHEVRIER

Assistait également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie.

Mme Solange MAREST a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 -ADDUCTION D'EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT-TRANSPORT SCOLAIRE-

- **Vote du budget primitif 2013**

2 -LOTISSEMENT DE VILLARD :

- **Approbation du compte de gestion 2012 du Receveur municipal**
- **Adoption du compte administratif 2012.**
- **Vote du budget primitif 2013.**

3 -BUDGET PRINCIPAL :

- **Approbation du compte de gestion 2012 du Receveur municipal.**
- **Adoption du compte administratif 2012.**
- **Affectation des résultats 2012**
- **Vote des taux d'imposition pour 2013**
- **Vote du budget primitif 2013.**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point n° 4 suivant :

4 – TEXTE SUR LA BANDEROLE POLT :

Accord à l'unanimité des membres du Conseil municipal

5- QUESTIONS DIVERSES

1 - ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Le budget 2013 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	165 421,00 €
En Investissement.....	164 821,00 €

1-1 -ASSAINISSEMENT :

Le budget 2013 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	61 473,00 €
En Investissement.....	119 824,00 €

1 – 2 -REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Le budget 2013 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	13 306,00€
(Avec une subvention du budget principal de la commune de.....	3 765,00 €)
En Investissement.....	26 545,00 €

Ces budgets ont été votés à l'unanimité.

2 - LOTISSEMENT DE VILLARD :

Il ressort du résultat de l'exercice 2012:

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	12 598,11 €
* dépenses de l'exercice	12 598,11 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	0 €
* dépenses de l'exercice	185 526,45 €

Le budget primitif 2013 s'équilibre en recettes et dépenses :

Fonctionnement	195 527,00 €
Investissement	371 054,00 €

3 - BUDGET PRINCIPAL :

Il ressort du résultat 2012 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	453 643,67 €
* dépenses de l'exercice	339 228,81 €
* report antérieur	154 125,87 €

Soit un excédent de fonctionnement..... 268 540,73 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	167 359,63 €
* dépenses de l'exercice	195 876,06 €
* report antérieur	- 67 553,54 €

soit un résultat d'investissement de - 96 069,97 €

* restes à réaliser (recettes)	26 016,21 €
(dépenses)	36 743,53 €

Pour un besoin de financement de 106 797,29 €

Affectation des résultats :

* excédent de fonctionnement, réparti comme suit :	268 540,73 €
* en investissement, besoin de financement	106 797,29 €
* reste à affecter en fonctionnement	161 743,44 €

Les investissements prévus et réalisés en 2012 :

Achats : Défibriateur extérieur (2 296,32 €) remorque motœculture (1 554,80 €) auto laveuse (2 260,44 €) mobilier de bureau (1 328,94 €) photocopieur agence postale (1 542,84 €) four cantine (2 858,44 €) autres mobiliers (1 079,99 €) signalisation routière (6 245,01 €)

Etudes : Plan accessibilité (614,34 €) **Honoraires :** bar des sports (3 720,40 €)

Travaux : Economie d'énergie école et mairie (70 070,34 €) logement de la Poste (1 827,55 €) Création salle de motricité (27 875,50 €) Projecteur stade de foot (1 822,61 €) vestiaires foot (1 068,75 €) parking camping (12 498,20 €) voirie communale (47 035,33 €) borne incendie la Cazine (5 046,26 €)

Non réalisés en 2012, reportés en 2013

Site INTERNET (1 961,44 €) salle de motricité (25 109,79 €) voirie communale (9 672,30 €)

Les investissements prévus en 2013 :

Achats : bâtiment ancien bar des sports + licence IV, matériel (tracteur, élagueuse, tracteur tondeuse) photocopieur école.

Travaux : isolation logements communaux, voirie communale

Les comptes administratifs et les comptes de gestion étant identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et adopte les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2012 et décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessus. Les budgets primitifs 2013 sont votés à l'unanimité .

3-1 - VOTE DU TAUX DES 3 TAXES :

Monsieur le Maire propose que les taux des 3 taxes ne soient pas revalorisés. Ils sont établis comme suit :

Taxe d'habitation : 15,28 %pour une base de 386 900..... soit une recette de59 118,00 €
Taxe foncière (bâti) 16,98 %pour une base de 333 600..... soit une recette de56 645,00 €
Taxe foncière (non bâti) . 101,23 %pour une base de 46 100 soit une recette de46 667,00 €
Pour un produit fiscal attendu de 162 430,00 €

Le taux des 3 taxes est voté à l'unanimité

Il est ensuite procédé au vote du budget principal :

Le budget 2013 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement640 266,00 €
En Investissement981 325,50 €

Les comptes administratifs et les comptes de gestion étant identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et adopte les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2012 et décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessus. Les budgets primitifs 2013 sont votés à l'unanimité .

5 – TEXTE SUR LA BANDEROLLE POLT

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du texte proposé par l'Association des Maires et Adjointes de Creuse « *Pour la Creuse, exigeons le maintien et le développement de la ligne POLT* », considère qu'il ne correspond pas à la décision prise par l'AMAC lors de l'Assemblée générale du 9 mars ; celle-ci avait affirmé son opposition au projet de barreau Limoges-Poitiers. Il est décidé à l'unanimité d'adopter le texte suivant « *CONTRE le barreau Limoges-Poitiers, POUR LA CREUSE, exigeons le maintien et le développement de la ligne POLT* »

QUESTIONS DIVERSES :

→ L'entretien du terrain du lotissement de Villard est prévu prochainement.

→ Le Maire fait part de la publicité faite par les médias concernant le site internet « contribuables.org »

Qui attribue une note aux collectivités en fonction de leurs dépenses. La commune de NOTH s'est vu attribuer la note 13/20.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Michel DISSOUBRAY.

La secrétaire de séance
Solange MAREST.